

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 91 - VENDREDI 7 JANVIER 2011

LE MERLE MOQUEUR

Rediguez-vous!

AGENDA

→ 11 janv. Paris

[L'éducation populaire,
pour quoi faire, comment ?](#)

→ 13 janv. Paris

[Mouvement social
Quels enseignements en tirer ?](#)

→ 28-29 janv. Paris

[Une crise de civilisation ?](#)

À LIRE SUR

→ Travail

[G. Filoche Les 35h verrouillées ?](#)

→ Rencontre

[ACU-Gauche unitaire](#)

→ A lire

[G. Massiah Une stratégie altermondialiste](#)

→ Débats

[J. Rancière Non le peuple n'est pas une
masse brutale et ignorante](#)

MANUEL VALLS, UNE DROITE D'AVANCE

Manuel Valls a profité de la rentrée pour prendre à contre-pied son propre camp, méthode qui a fait ses preuves dans le champ médiatique. Le leader de la droite du PS prétend « lever des tabous » et innover. Diantre. Pour se faire, il s'en est pris aux 35 heures qu'il faudrait « déverrouiller » pour permettre aux Français de travailler deux ou trois heures de plus... pour gagner plus ? Le candidat à la primaire du PS brouille ainsi un peu plus le clivage droite/gauche, marche sur les pas de Dominique Strauss-Kahn et mâche le travail d'un gouvernement obsédé par le détricotage du droit du travail.

35 heures, c'est la durée légale du travail hebdomadaire depuis dix ans. Ça s'appelle un acquis social et en général, à gauche, on y tient. Or, depuis 2003, la droite n'a cessé de défiscaliser les heures supplémentaires, sans aucune exigence de compensation en termes de création d'emplois. Elle a augmenté le contingent d'heures supplémentaires légales et diminué leur prix. Avec ça, le chômage se porte bien, merci ! L'intensification du travail aussi. Quant à l'augmentation des salaires pour « gagner plus », elle est restée un doux rêve... Mais la faute n'est pas à chercher du côté de la RTT, comme l'insinue Valls, mais plutôt du côté de la modération salariale structurelle depuis les années 1980, liée à une répartition des gains de productivité plus favorable au capital qu'au travail.

La logique de la réduction du temps de travail pourrait permettre d'articuler trois objectifs : la lutte contre le chômage, une répartition de la plus-value favorable au travail et une amélioration des conditions de vie grâce au temps libéré de la contrainte marchande. L'enjeu est donc de taille.

Quand Manuel Valls remet en cause les 35 heures, il rame à contre-sens, en affichant un « parler vrai » qui n'est autre que le langage de ses adversaires. Qu'un socialiste pense en ces termes, c'est évidemment déroutant. Mais ce qui l'est plus encore, c'est l'audience de son propos. Preuve que la remise en cause des 35 heures trouve une résonance malgré tout, malgré leur popularité, malgré l'unisson de toute la gauche pour l'occasion contre Valls. Signe d'une fragilité idéologique à gauche ?

Si la philosophie politique liée à la réduction du temps de travail était sérieusement défendue, notamment par le PS, les frontières entre la droite et la gauche seraient plus étanches. Autrement dit, ici comme sur d'autres sujets, si l'armature intellectuelle était suffisamment forte pour assurer une opposition cohérente et offensive, il y aurait peu de place pour ce genre de voix dissonante... Qui a ravi le chef de l'UMP, Jean-François Copé, qui a déclaré devant la presse : « *Il faut que ce débat pénètre l'atmosphère (...)* On a ouvert une brèche avec les retraites, il faut en ouvrir une deuxième avec le temps de travail ». A bon entendeur...

● CLÉMENTINE AUTAIN

UNE AUTRE POLITIQUE DE LA DROGUE EST POSSIBLE

Passé inaperçu, le 40^{ème} anniversaire de la loi de décembre 1970 sur les drogues, une des plus répressives des pays développés, devrait être l'occasion d'ouvrir un débat public sur la dépénalisation de l'usage de stupéfiants et sur les fondations d'une nouvelle approche politique des drogues.

La loi de 1970 a été adoptée par l'Assemblée nationale le 31 décembre 1970 au *Journal officiel*, parmi les plus répressives de l'Union Européenne. Article L. 628 :

« Seront punis d'un emprisonnement

de deux mois à un an et d'une peine de 500 F à 5000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront, de manière illicite, fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants. Le Procureur de la République pourra enjoindre aux personnes (...) de subir une cure de désintoxication ou de se placer sous surveillance médicale » Article L. 630 : « (...) seront punis d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 5000 F à 500 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront provoqué à l'un des délits prévus et réprimés (...), ou qui les auront présentés sous un jour favorable ». Absence de mesures préventives, dispositions d'exception par rapport à la vie privée, confusion

de la répression et du soin... ce fut aussi l'occasion de museler durablement le débat public, chacun pouvant désormais être accusé de présenter sous un jour favorable l'usage d'un stupéfiant. Soulignons au passage le contexte de l'adoption du texte, sur fond de « french connection » et d'instrumentalisation médiatico-politique, déjà à l'époque, du « danger drogue ».

Cependant, le débat sur cette loi, son efficacité et les alternatives possibles à la pénalisation de l'usage de drogues s'imposa épisodiquement dans le débat public. Ce fut en particulier le cas lorsqu'associations et professionnels de la lutte contre le sida mirent l'accent sur les effets de la pénalisation sur les comportements des usagers de drogues : pratiques clandestines et précarité ont

eu une part considérable dans la diffusion du VIH parmi des milliers de toxicomanes et dans le caractère tardif de leur accès aux soins. Résultat : à côté de l'hécatombe parmi les homosexuels, une seconde épidémie – plus silencieuse s'agissant d'une population honnie - a marqué une partie des quartiers populaires : celle des « toxicos ».

La plupart des associations de lutte contre le sida - dont bien sûr Act Up et Aides -, de réduction des risques mais

aussi par exemple l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT) s'attelèrent non seulement à critiquer la loi, mais aussi à proposer d'autres priorités pour les pouvoirs publics, en particulier en privilé-

Il a fallu que le sida fasse des milliers de victimes parmi les toxicomanes pour qu'un débat public ait lieu sur la pénalisation de l'usage de drogues... avant d'être à nouveau enterré. Pour combien de temps ?

giant l'accès à la prévention, à la réduction des risques et aux soins. Ces options finirent par l'emporter sur le terrain, ce qui conduisit à une diminution considérable - mais tardive - des contaminations par les usagers de drogue.

Parallèlement, la plupart des enquêtes montraient le maintien ou le développement de l'usage de stupéfiants, en particulier du cannabis consommé par des millions de personnes, la diversité des usages (polytoxicomanies associant drogues interdites et drogues légales, usages durs de drogues « douces » et usages récréatifs de drogues « dures »...). Certains, peu nombreux, constatèrent l'absence d'un lien préventif entre l'inflation répressive - hausse vertigineuse du nombre d'interpellations, des injonctions thérapeutiques,

Repères

- 31 déc. 1970

Publication au *Journal Officiel* de la loi relatives « aux mesures sanitaires de lutte contre les drogues et la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses » à l'unanimité des deux chambres du Parlement.

- 1995

Rapport Henrion, du nom d'un gynécologue obstétricien membre de l'Académie de médecine, marquant un tournant critique par rapport à la loi de 1970.

- Années 90

Développement de la réduction des risques, sous la pression des associations constatant l'ampleur du sida parmi les usagers de drogues par voie intraveineuse.

- 2001

Le Conseil national du sida (CNS) rend un avis en faveur de la dépénalisation de l'usage de stupéfiants, personnel et dans un cadre privé.

- 2004

Idées lumineuses de Nicolas Sarkozy, proposant de pénaliser l'usage de stupéfiants par la confiscation des scooters et des téléphones portables.

- 2010

Lancement lors de la Conférence internationale sur le sida d'un « Appel mondial contre la criminalisation et les discriminations liées aux drogues ».

- 2011

La loi de 1970 sévit toujours.

des condamnations pour infraction à la législation sur les stupéfiants... - et les évolutions des usages de substances interdites. D'une part les chercheurs ont établi que ces évolutions étaient plutôt liées aux conditions socio-économiques (la répression renforçant la vulnérabilité des personnes) ; d'autre part le principal argument en faveur de la répression – l'argument préventif, selon lequel la répression devait éviter « l'entrée dans la drogue » – occupait la plus grande part du débat public, contre toute objectivité. Régulièrement, depuis les années 80, on a donc constaté que s'installaient dans certains quartiers des trafics, une économie souterraine de la drogue, ce qui était censé justifier une mobilisation répressive intense des pouvoirs publics - nous allons voir ce que nous allons voir... et on n'a rien vu !

L'échec de la répression a-t-il conduit les gouvernements successifs à étudier sérieusement que soient posées les fondations d'une autre politique des dro-

gues ? Comme pour l'échec de la guerre à la drogue au plan mondial ⁽¹⁾, le thème fût plutôt instrumentalisé, avec son lot de déclarations toujours plus déterminées à en finir avec la drogue, sur fond de mise en scène de faits divers toujours sordides...

Au total, tandis que du côté des associations et des professionnels, l'inefficacité de la répression est pointée depuis des années, les politiques n'ont majoritairement pas bougé. Il y eut cependant l'action de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) qui, sous l'impulsion de la magistrate Nicole Maestracci, pendant le gouvernement Jospin, modifia le discours de l'Etat : ce fut un temps positif, où l'on reconnut notamment qu'il n'existe pas de société sans drogue, avec l'idée que l'action publique serve à ce que les personnes soient en situation de « savoir plus » pour « risquer moins ». Mais cette action avait la limite de n'exister que sous réserve qu'elle ne conduise pas à un

conflit avec la droite concernant le changement de la loi, conflit que le gouvernement ne voulait pas assumer. D'accord pour des avancées pragmatiques, mais de vrais changements législatifs, point. L'action de la MILDT fut réorientée par la suite dans le sens d'un soi-disant équilibre entre « préventions, soins et répression ». Et les gouvernements suivants s'alignèrent jusqu'à aujourd'hui.

Enfin, du côté des partis de gauche, l'indifférence l'emporte, sauf du côté des Verts qui ont depuis longtemps une position de rupture avec les politiques répressives et du côté de personnalités comme Patrick Braouezec de longue date. Au PCF, le coche a été loupé au début des années 2000, faute de courage politique. ● GILLES ALFONSI

(1) Lire sur ce sujet les articles de Robert Delanne : [Les impasses de la prohibition des drogues](#) [Quelles alternatives à la prohibition des drogues ?](#) [Les origines et les enjeux de la prohibition des drogues](#)

LE PCF ENTRE LOGIQUE LIBÉRALE ET APPROCHE RÉPRESSIVE

Après avoir raté sa mutation sur le sujet, le PCF oscille aujourd'hui entre un salmigondis économiciste et la réitération des discours éludant l'échec de la répression.

Au début des années 2000, le PCF a raté l'occasion de développer une approche originale des drogues et des toxicomanies, rendue possible après le congrès tenu à Martigues, qui avait été marqué par l'entrée à sa direction nationale de militants issus d'expériences associatives variées.

A l'époque, un collectif national « drogues et toxicomanies » - nom choisi à la place de collectif « lutte contre la drogue » - avait posé les bases d'une telle approche. Multipliant les textes et initiatives de débats avec la participation d'acteurs associatifs, professionnels et

même institutionnels, il proposait notamment la dépénalisation de l'usage de toutes les drogues et la mise en œuvre d'une approche centrée sur la prévention. Plus fondamentalement, il portait une approche liant initiatives spécifiques sur les drogues et combat global pour l'émancipation, incluant les enjeux actuels de la médicalisation de l'existence – la banalisation de l'usage de psychotrope dans notre société, comme « solutions » à toutes les difficultés de la vie - et la prolifération des formes de contrôle social – notamment par l'instrumentalisation du soin et de la prévention pour discipliner les individus plutôt que

pour favoriser la libre détermination de chacun⁽¹⁾. Mais ce collectif parlait dans l'indifférence générale.

Si Robert Hue reprit – prudemment - certaines de ces propositions durant sa seconde campagne présidentielle en 2002, la direction du PCF réussit finalement à reprendre le manche du travail thématique et l'on revint à une approche que résume la formule « Ni diaboliser, ni banaliser ». Ni diaboliser quoi et qui ? La loi de 1970, l'usage de drogues ou les usagers ? Ni banaliser ? Même question. Un élément central de cette approche est le déni du plaisir que procurent les psy-

chotropes, au nom d'une « saine » émancipation que rien ne devrait entraver. Et cela conduisait à souligner la possibilité d'avancées progressistes « sans nécessairement attendre un changement de la loi de 1970 » (tandis que la plupart des associations et des intervenants en toxicomanie appelaient à un changement de la loi). Le PCF précisait : « Nous ne proposons pas la dépénalisation ou la légalisation, car nous pensons qu'un interdit peut, en ce domaine, avoir tout son sens ». Sans interrogation sur le sens et sur la perte de sens. Ceux qui s'étaient échinés à faire avancer le schmilblick finirent par lâcher l'affaire.

Le débat a récemment rebondi au sein du PCF, avec la parution dans *L'Humanité* d'une tribune de Patrice Bessac qui pense désormais que « légaliser les drogues mettrait fin aux trafics ». Sa réflexion est centrée sur la dimension économique : face aux mafias, alors que le trafic de stupéfiants prend « une part décisive de la délinquance ordinaire », la légalisation conduirait « mécaniquement à la suppression ou à la réduction du rôle des mafias », la vente illégale « n'étant plus compétitive, elle disparaît ». Deuxièmement, la légalisation permettrait de « se concentrer avec une liberté plus grande sur la politique de réduction des risques »... avec des « lieux d'injection, des centres d'accueil de jour et de nuit,

des lieux d'hébergement adaptés, et tout cela coûtera bien moins cher que l'arsenal de répression national et international ». Tout est simple... et économique ! On constate surtout ici le manque de travail sur ce que serait promouvoir une politique des drogues centrée, d'abord, sur le souci des personnes et de la qualité des rapports sociaux.

Guy Pettenatti, ancien maire de Chevilly-Larue, lui fit une réponse carrée (*L'Humanité* du 30 décembre), opposée à la légalisation, faisant appel à « une certaine idée de la morale » et mettant en cause l'idée que des « Etats de droit puissent officiellement envisager de combattre les mafias en les concurrençant en quelque sorte ». Au total, on mesure que des années de recherche, de débats associatifs et politiques n'ont pas eu raison des raisonnements simplistes sur l'escalade entre les drogues⁽²⁾, confondant les questions de statuts juridiques des produits et de dangerosité⁽³⁾, sans parler de l'impasse sur l'échec de la prohibition⁽⁴⁾. Entre ces deux approches, celle qui brode à partir de l'idée d'un fonctionnement libéral du marché des drogues et celle classiquement répressive, la récente prise de position des élus communistes de Paris en faveur de centres de consommation à moindres risques pour les usagers de drogues montre que d'autres militants sont en recherche. Plus

fondamentalement, en se plaçant dans une visée d'émancipation, n'y a-t-il pas place pour des ruptures avec la logique de la loi de 1970 (par la dépénalisation de l'usage des stupéfiants, notamment) et l'invention d'une politique qui fasse de l'éducation et de la prévention le cœur de l'action publique, et du respect des libertés individuelles un principe fondateur ? ● GILLES ALFONSI

(1) Ses participants s'appuyaient notamment sur les réflexions menées dans le cadre de l'Association des communistes combattants du sida (ACCS) et dans celui de la revue *Combat face au sida* (Santé, Drogues, Société).

(2) Si les personnes toxicomanes ont souvent fait préalablement usage de cannabis, l'usage de cannabis concerne des millions de personnes aujourd'hui, dont l'immense majorité ne fait et ne fera pas usage de drogues dites « dures ».

(3) Il n'existe aucune raison rationnelle de considérer que les produits classés comme stupéfiants par l'Etat (et donc interdit) seraient plus dangereux que ceux légaux. Les exemples des méfaits du tabac et de l'alcool, dont l'impact sur la santé publique est d'une tout autre échelle que celui du cannabis ou de l'héroïne, suffisent évidemment à souligner cette « évidence ».

(4) Guy Pettenatti souligne que la prohibition de drogues actuelle est « bidon », au motif qu'en « vérité, elle est pour de trop nombreux pays le paravent moral qui cache des relations obscures mais réelles avec les grands cartels de la drogue ». Certes, mais l'échec de la répression concerne aussi l'usage.

LES VERTS : DÉPÉNALISATION GLOBALE, LÉGALISATION DU CANNABIS

De longue date, les Verts ont sur les drogues une position qui fait tâche dans le paysage politique français. Ils se prononcent « contre la répression » et « pour une légalisation du cannabis », soutenant « l'objectif de responsabiliser et d'éduquer les jeunes devant les abus et les dangers potentiels des drogues, pour les accompagner plutôt que de les réprimer » et soutenant « les politiques de réduction des risques ».

Ils soulignent que « La répression ne consiste qu'à se débarrasser à bon compte de cette question sans la résoudre, pénalisant ainsi les populations les plus fragiles telles que les jeunes des quartiers dits « sensibles » » et que « La politique répressive qui consiste à enfermer les usagers de drogues dans les prisons françaises, insalubres et criminogènes, est inacceptable ». Enfin, ils défendent « l'auto-production de cannabis plutôt que de favoriser les réseaux maffieux du trafic de drogues ».

● G.A.

Cerises est édité
par les Communistes unitaires
contact.cerises@gmail.com

Noyaux de cerises : Gilles Alfonsi,
Michèle Kiintz, Roger Martelli,
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,
Arnaud Viviant.



Faites passer les Cerises !

Invitez vos collègues, vos amis et toute la famille à recevoir
Cerises en écrivant aux griottes : contact.cerises@gmail.com



Ed. La Découverte
Coll. Cahiers libres, 324 p, 18,50 €

Gustave Massiah, économiste, ancien président du Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) et ancien vice-président d'ATTAC, vient de publier *Une stratégie altermondialiste*. L'auteur y montre les multiples facettes du mouvement altermondialiste et propose une série d'hypothèses concernant sa stratégie et son avenir. Il traite notamment la question du rapport au pouvoir et au politique, et celle des bases sociales et des alliances possibles pour la transformation sociale, écologique, politique et culturelle.

Parmi ses propositions : « *Le mouvement altermondialiste est un mouvement historique d'émancipation qui prolonge et renouvelle les mouvements historiques des périodes précédentes : les mouvements historiques de la décolonisation ; pour les libertés ; des luttes sociales ; de l'écologie* ». Et « *Le débat continue dans le forum sur plusieurs questions stratégiques, particulièrement sur les questions du pouvoir et du politique. Le pari est d'inventer de nouvelles formes de rapport entre la question sociale et les mouvements, et entre le politique et les institutions. L'impératif démocratique est au centre de cette réinvention* ». Ces enjeux, et bien d'autres abordés dans le livre, sont en liens étroits avec les préoccupations régulièrement traitées dans Cerises. Nous y reviendrons.

→ **Civilisation.** Espaces-Marx organise, en partenariat avec Transform ! et la fondation Gabriel Péri, les 28 et 29 janvier 2011 à l'Espace Niemeyer (6 avenue Mathurin Moreau, Paris 18ème), un colloque sur le thème « Une Crise de civilisation ? ». Vendredi 28, 17 h : séance d'ouverture avec Geneviève Azam, Ariane Mnouchkine, Emmanuel Wallerstein, Jean Ziegler, Patrick Chamoiseau. 20 h : Crise du Capitalisme : quelle crise ? avec Jean Christophe Le Duigou, Michel Husson, Pedro Paez, Stéphanie Treillet. Samedi 29 janvier, 9 h 30 : Quelle nouvelle conception du développement humain ? avec Nasser Mansouri, Frédéric Lebaron, Aurélie Trouvé, Marisa Matias. 14 h : Une nouvelle démocratie du local au mondial avec Céline Bracconnier, Michèle Descolonges, Maryse Dumas, Marcel Gauchet. 17 h : Les nouvelles conditions de la lutte des classes avec André Tosel, Isabelle Garo, François Micquet-Marty, Joachim Bischoff. Pour toute précision et info :

mariepierrebourcier@espaces-marx.org

→ **Sans tambour, ni trompette.** Clémentine Autain, à propos de l'avenir du PCF : « *l'enjeu véritable, qui intéresse les communistes et bien au-delà, est de savoir comment le courant révolutionnaire de la gauche française va trouver sa forme d'expression au XXIème siècle. Car, me semble-t-il, l'espace de la radicalité à gauche ne saurait disparaître. Un scénario à l'américaine, avec une vie politique totalement bipolarisée entre une droite dure et une gauche d'adaptation, a peu de chances de se produire en France. Parce que la tradition révolutionnaire est créée chez nous et qu'elle trouve aujourd'hui encore des formes intellectuelles, sociales et culturelles d'expression. Et parce que la crise du capitalisme ravive la nécessité de la franche rupture. Plusieurs édits à l'occasion des 90 ans du Parti communiste décrivaient le scénario inéluctable de sa mort : il ne lui resterait plus qu'à choisir comment. Et l'alternative se jouerait à la présidentielle : partir seul pour affirmer son identité, au risque d'un score calamiteux confirmant sa marginalisation, ou suivre la candidature de Jean-Luc Mélenchon, au risque de disparaître derrière lui. Or, si la question n'est pas celle de la survie du PC mais de la refondation d'un courant transformateur, l'enjeu est plutôt de savoir si le PC veut perdurer dans son être au risque de l'inutilité ou s'il choisit de s'associer à d'autres pour construire la forme politique moderne du courant à gauche de tradition révolutionnaire. Vivre autrement et avec d'autres pour être utile ou mourir : là est plutôt la question* » (<http://clementineautain.fr/>).

→ **Avenir.** Dans un message posté le 24 décembre sur son blog, Jean-Luc Mélenchon écrit notamment : « *Notre tâche essentielle est de réussir le rassemblement de ce que, faute de mieux, j'ai appelé, avec d'autres, 'l'autre gauche'. (...) Nous n'avons pas l'intention de faire 'le congrès de Tours à l'envers' comme on le disait un temps. Au contraire ! Notre intention est de refaire le Congrès de Tours. C'est-à-dire de fonder une force politique de gauche nouvelle, ancrée dans la tradition révolutionnaire de notre pays et liée aux révolutions populaires du monde. (...) Mais cette construction n'est pas un préalable*

au rassemblement. Il peut parfaitement se faire avec une diversité de composantes autonomes et indépendantes. Le Front de gauche incarne ce choix intermédiaire. Il est le seul et unique point d'appui unitaire de cette sorte. L'effort pour continuer le rassemblement ne doit pas s'interrompre. Evidemment en direction du NPA. Nous nous portons garant de la continuité de cette main tendue. (...) Mais ce n'est pas tout. Le rapprochement avec la FASE avance. Certes petit à petit, moins vite que prévu, mais tout aussi fermement qu'espéré. Ça avance. Rien ne doit nous détourner de ce but. Ni les crispations ni les lenteurs ni les impatiences. J'ai la certitude que nous allons y arriver ». Après avoir évoqué la possibilité d'adhésions individuelles au Front de gauche, il évoque les organisations, pour lesquelles « *il n'y a pas 'd'adhésion au Front de Gauche' au sens propre. Si j'ai employé l'expression, c'est à tort. Il n'y a pas de statuts déposés. Peut-être faudrait-il y penser. Mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Peut-être qu'une charte ferait un bon début à condition d'être courte et claire, simple et souple. A ce jour on intègre le Front de Gauche en participant à ses combats communs* ». Lire l'intégrale [ici](#)

→ **Adresse au NPA.** La FASE vient de réaliser une adresse au NPA, à quelques semaines de son congrès qui se tiendra du 4 au 6 février 2011. Après avoir souligné les convergences avec lui lors du mouvement contre la réforme des retraites, le texte évoque le souhait de « *travailler à la construction d'une alternative politique, anticapitaliste et populaire* » car « *les luttes 'sociales', dont nous soulignons la dimension politique, et les seules réalités électorales et institutionnelles, ne suffisent pas à changer en profondeur la situation politique* ». Faisant le constat de l'impasse des divisions actuelles de la gauche d'alternative, la FASE énonce les bases sur lesquelles elle dialogue avec le Front de gauche, avant de citer le texte d'orientation mis en débat par la direction du NPA, qui indique que le processus de travail sur un « *programme partagé* » « *ne permet pas une alliance électorale nationale avec le NPA* » car il s'inscrirait dans une « *logique de dépendance à l'égard du PS* ». Si une telle option stratégique du NPA était confirmée, écrit la FASE, cela serait « *au détriment d'une dynamique anticapitaliste large, ouverte, pluraliste et unitaire, et loin du projet initial que vous avez porté lors de la création du Nouveau parti anticapitaliste* ». La FASE considère que la présence du NPA dans une convergence politique large est nécessaire et très importante, et espère que le congrès sera « *un moment déterminant au bénéfice d'une dynamique unitaire, sur des bases aussi constructives que radicales* ».



Bonne année 2030 !

Enfin un début d'année sympa. Depuis la révolution citoyenne d'il y a quatre ans, les choses ont enfin bougé dans le bon sens. Le remplacement, par des cadres soucieux de l'intérêt commun, de la petite dizaine de grands patrons qui s'étaient installés en Suisse et au Luxembourg a porté ses fruits sur le front de l'emploi. Des structures collégiales et auto-organisées ont vu le jour dans les entreprises, définissant et mettant en œuvre de nouvelles stratégies industrielles. Quelques « cerveaux » partis aux États-Unis et ayant déchanté depuis sont revenus dare-dare. Jacques Attali a obtenu son diplôme de devin. Mais surtout, les Services publics ont été reconstruits entièrement. Autrement dit, de bas en haut. Il s'avérait difficile de défendre et de promouvoir ce qui n'existait pratiquement plus depuis des lustres. La plupart des partis de gauche avaient été débordés, dans les années 2020, par le slogan CRS - SP !!! des Comités de Reconstruction des Services Publics. Jusqu'à ce que les uns et les autres se fédèrent, ce qui modifia l'éclairage.

En ce début d'année 2030, le temps des trains gelés⁽¹⁾, d'enfer⁽²⁾, déglingués⁽³⁾, non nettoyés⁽⁴⁾, supprimés... est bien fini. De même que celui, révolu, des rames aux toilettes bouchées et sans eau, avec pannes d'électricité ou de chauffage, des voyageurs debout durant 4 heures, en première comme en deuxième classe⁽⁵⁾, en raison de voitures supprimées et du surbooking sur Internet. Enfin, aujourd'hui, plus d'inversions d'aiguillage⁶, de pannes d'alimentation électrique à cause du chaud ou du froid ! Nous ne sommes plus en 2010 et les fédérations CGT, SUD et UNSA des cheminots ont affirmé mardi que SNCF Nouvelle Planète « avait enfin choisi, grâce au pouvoir des Comités de Reconstruction, le nouveau service public plutôt que le business et le flux tendu. » L'organisation éclatée et cloisonnée de l'ex-SNCF, décriée en son temps par les syndicats et qui entraînait des « dysfonctionnements devenant le triste quotidien des usagers et l'angoisse des cheminots », a laissé la place à une entreprise intégrée et citoyenne. Depuis 4 ans, l'entreprise a « cessé de faire des économies sur l'entretien des voies, la maintenance du matériel roulant et le personnel. » Qui se souvient qu'en 2010, « 4 000 emplois de cheminots avaient été supprimés et que la direction de

la SNCF prévoyait déjà 2 000 suppressions de postes pour 2011 » ? Enfin, de nouveaux modes de transport ont été mis en service en concertation avec les élus, les automobilistes, et les usagers des transports en commun. Des trains-tunnels desservent ainsi plusieurs villes de grandes agglomérations. Une révolution : ils circulent sur des rails placés des deux côtés des routes qu'ils enjambent, laissent passer sous eux le trafic automobile, tandis que les voyageurs se trouvent au 1er étage du train.

En ce début d'année 2030, la situation des services d'urgence des hôpitaux publics mérite aussi le détour. Les examens sont réalisés et fournis dans des temps raisonnables. Les protocoles sont écrits et appliqués. Des moyens ont été alloués. Pour les malades qui ont froid, ou la fièvre, couchés sur des brancards, des couvertures et de l'eau minérale sont désormais disponibles. Une chance ! Les infirmières, les médecins ne passent plus 30 % de leur énergie à chercher des lits introuvables auprès des services. Formés à la médecine comme à la psychologie, ils ont disposé d'heures pour améliorer ou reconstruire par eux-mêmes l'organisation des urgences, de temps auprès des malades en situation de crise. Des structures publiques pour la « bobologie d'urgence », de proximité et de haut-niveau, ont en parallèle été créées.

La Poste ? Les horaires ont été étendus grâce à des embauches statutaires. Les files d'attente n'existent plus. Les cas de recommandés récupérables trois jours après l'avis de réception, de colis perdus ou détériorés sont devenus rares. Les pressions des « experts » et « moniteurs de ventes » de la filiale Banque Postale, pour laquelle les salariés de La Poste étaient prestataires et commissionnés, ont disparu. La Banque Postale sert à financer le service public.

La télé ? David P. a disparu depuis longtemps du journal télévisé, ce qui a ravi un certain Jean-Luc M. et quelques autres. Les émissions, ouvertes sur la vie, la société, le monde du travail et de la création ont de la tenue. En 2030, qui se souvient du geste rageur de Frédéric Mitterrand posant au sol son 7 d'Or du meilleur animateur pour montrer où en était le service public de la télévision : plus bas que terre ?

Vivement 2031 !

● PHILIPPE STIERLIN

- (1) Corail Paris-Bâle jeudi 23 déc. 2010 – 07 h 11
- (2) Strasbourg-Port Bou - nuit du 26 au 27 déc. 2010 – plus de 10 heures de retard
- (3) TER Montbéliard-Belfort – lundi 27 déc. 2010 – 12 h 42 – vitres cassées - portes verrouillées
- (4) IdTGV Paris Montparnasse-Biarritz mercredi 29 déc. 2010 – 7 h 15
- (5) Corail Belfort-Paris lundi 27 déc. 2010 – 13 h 22 – 2 voitures supprimées – train bondé.
- (5) TGV Paris Nantes et Rennes – dimanche 2 janv. 2011 – les voyageurs de Nantes se retrouvèrent à Rennes et inversement.



Le nouveau mode de transport public de SNCF Nouvelle-Planète : le train-tunnel :

[pour en savoir plus](#)